



PREFECTURE DU JURA

Commune de SAINT-AUBIN

Description et Cartographie du risque «technologique» lié au complexe chimique SOLVAY

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

1. Présentation du site

Le complexe chimique de TAVAU – ABERGEMENT LA RONCE qui est exploité par la société SOLVAY consiste en un stockage de produits dangereux (chlore, fluorure d'hydrogène (HF) et chlorure d'hydrogène (ClH)...) et la présence de 32 unités de production.

Conformément à l'article L 515-15 du code de l'environnement, ce site constitue une installation classée pour la protection de l'environnement de catégorie SEVESO AS (« seuil haut »). Ce classement justifie l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

L'installation est située au Nord du département du Jura, à 8 km au Sud-Ouest de Dole.

2. Aléas générés par l'installation

Ce dépôt est susceptible de générer des phénomènes dangereux de types « effets thermiques », « effets de surpression » et « effets toxiques ».

- les effets thermiques provoquent des brûlures internes ou externes, et partielles ou totales des personnes exposées,
- les effets de surpression peuvent provoquer des lésions des tympanes, aux poumons, la projection de personnes à terre ou sur un obstacle, l'effondrement des structures sur les personnes, des blessures indirectes. L'effet de projection (impact de projectile) est une conséquence directe de l'effet de surpression
- les effets toxiques peuvent provoquer des brûlures, des lésions aux yeux, aux poumons totales ou partielles et des insuffisances respiratoires.

3. Traduction réglementaire

Le périmètre du PPRT est décliné à partir de l'étude des dangers réalisée par l'exploitant du site.

Le PPRT est instruit par les services déconcentrés de l'Etat :

- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté (DREAL) propose un périmètre d'étude et réalise la cartographie des aléas,
- la direction départementale des Territoires (DDT) du Jura est chargée du recensement des enjeux.



PREFECTURE DU JURA

Le périmètre d'étude est défini comme l'enveloppe de tous les phénomènes dangereux retenus pour l'élaboration du PPRT. Le périmètre d'étude du PPRT de SOLVAY Electrolyse est déduit de celui des effets toxiques irréversibles, soit un périmètre enveloppe défini par la carte jointe à l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT.

Il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 février 2010. Il comprend, outre les cartes d'aléas, un plan de zonage réglementaire précisant les règles d'urbanisme opposables aux tiers, ainsi qu'un règlement et une note de présentation.

Ces documents sont disponibles en mairie de Tavaux, en sous-préfecture de Dole, à la DDT du Jura ainsi que sur le site internet de la DREAL de Franche-Comté.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES :

Extrait du zonage réglementaire du PPRT

Copie du périmètre d'étude annexé à l'arrêté de prescription du PPRT de la société SOLVAY du 1er juillet 2008